



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an **deux mil onze** et le **trente novembre**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **LE TORQUESNE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Sylvain MARIE**.

Étaient présents : M. Sylvain MARIE, M. Gérard BOURG, Mme Marie-Christine DEROCHE-REHEL, M. Xavier DUCY, M. Cyril REMEUR, Mme Jeanne GONCALVES, Mme Pierrette LAVAL, M. Jacques AUBER, Mme Mauricette HENRI.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : Mme Thérèse GUILLARD, M. Philippe BECQUEMONT.

Procurations : -

Secrétaire : Mme Mauricette HENRI.

plan grand froid hiver 2011-2012

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un courrier de la sté Véolia propreté en charge de la collecte des ordures ménagères demandant aux communes de prévoir plusieurs points de collectes adaptés par apport volontaire permettant aux usagers de déposer leurs sacs poubelle et ainsi assurer l'enlèvement de leur déchets pendant toute la phase d'enneigement éventuelle. 3 points de collectes sont désignés : le parking du tennis, le terrain au carrefour de la bruyère des assemblées à côté de l'abri-bus, le parking à la croix de pierre. l'info sera transmise aux habitants.

dénomination des chemins : approbation des noms

la commission en charge du dossier à effectuer le relevé des voiries et à attribué un nom à chacune. Le dossier sera transmis à Aménagéo et un devis sera demandé pour le métrage des voies afin de déterminer les numéros des maisons.

le petit journal du 2ème semestre + mise à jour du site internet

principales infos : élections 2012 (inscription des jeunes de 18 ans sur les listes électorales)

infos pratiques : feux domestiques (mode d'emploi) - info concernant le dépôt des sacs poubelles veille de la collecte.

renovation du retable - plan grand froid - travaux voirie 2011 - photos souvenir - article sur le haras du torquesne -

calendrier des manifestations du 1er semestre 2012.- etat civil -

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2011-010 : délibération fixant le taux de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1er mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1er janvier 2015 les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

la commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L.331-14 et L.332-15 un autre taux et dans le cadre de l'article L.331-9 un certain nombre d'exonérations.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement **au taux de 3%**.

- d'exonérer en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme,

1°) les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés e plein droit - uou du PTZ+;

2°) dans la limite de 50% de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du code de la construction et de l'habitation; (logements financés avec PTZ+;

le conseil, municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de délibération par 9 voix pour.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2011-011 : prime de fin d'année employés de la commune

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'octroyer au personnel communal des heures de dimanche pour travaux supplémentaires tels que participations aux fêtes communales et divers travaux de classement et rangement d'archives, soit pour :

Madame GAGNEUX Florence : 57H
Monsieur COUTANCE Michel : 31H
Madame Christine BELLANGER : 7H

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le paiement de ces heures.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Questions diverses

- décorations de Noël

comme l'année dernière la commune fera appel à l'entreprise EDTPE pour la pose et dépose des illuminations.

- retable église :

celui-ci est parti en restauration comme prévu (le conseil général a accordé la subvention demandée)

- ancien terrain de M. Le Mouellic (RD 264 la Bruyère des Assemblées) : un courrier sera envoyé au nouveau propriétaire afin de signaler l'aspect peu agréable pour les riverains de l'important tas de gravats déposé sur le terrain.

- chiens errants :

malgré signalement de la mairie, le chien de M. Lefrançois continue à divaguer et à éventrer les poubelles déposées le jeudi soir.

- entrées du haras et parcelle de M. Auber : il apparaît nécessaire d'élargir les entrées pour une question de sécurité (nombreuses allées et venues vu les nouvelles activités proposées par le haras).

- cimetière : réhabilitation des tombes présentant un intérêt pour la commune (conservation du patrimoine) : projet à finaliser pour une réalisation début 2012.